

Règlements et modalités – Chasse à l'as de trèfle

Coopérative Républik Nature

La Coopérative Républik Nature, organisme à but non lucratif en pleine expansion, est heureuse d'annoncer le lancement de sa Chasse à l'as de trèfle afin de soutenir la transformation de notre centre de ski en un véritable centre de plein air quatre saisons.

Objectif de la campagne

Les profits générés par cette activité serviront à soutenir le développement des infrastructures, l'amélioration des installations et la diversification des activités quatre saisons de la Coopérative Républik Nature.

Fonctionnement de la chasse à l'as

Chaque billet vendu donnera droit à une participation au tirage hebdomadaire.

Lors du tirage :

1. Un billet gagnant sera pigé au hasard.
2. Le détenteur du billet pigé remportera le montant du prix hebdomadaire applicable.
3. Le gagnant devra ensuite choisir une carte parmi les cartes restantes du jeu.
4. Si la carte choisie est l'as de trèfle, le gagnant remportera la cagnotte cumulative complète et la chasse à l'as prendra fin.
5. Si l'as de trèfle n'est pas pigé, la portion cumulative continuera d'augmenter jusqu'au prochain tirage hebdomadaire.

Répartition des revenus

Les revenus bruts générés par la vente des billets seront répartis comme suit :

- **50 %** des revenus bruts seront attribués à la Coopérative Républik Nature pour financer ses projets et investissements.
- **30 %** seront versés dans la cagnotte cumulative hebdomadaire.
- **20 %** seront remis au gagnant hebdomadaire si l'as de trèfle n'est pas découvert.

Si l'as de trèfle est découvert, le gagnant remportera la totalité de la cagnotte cumulative et un nouveau cycle pourra être relancé avec une nouvelle licence.

Tirages officiels

Les tirages officiels auront lieu au :

Grey Rock Casino

Les dates et heures des tirages seront annoncées publiquement par la Coopérative Républik Nature.

Points de vente officiels

Les billets pourront être achetés auprès des bénévoles autorisés ainsi qu'aux points de vente officiels suivants :

- BMR Artheline Ringuette
- Dépanneur du Coin Rioux
- St John Valley Gas Bar
- La P'tite Boucherie
- Dépanneur Irving 3311 (St-Quentin, N.-B.)
- Directement auprès de la Coopérative Républik Nature
- Via les bénévoles autorisés de l'organisation

La Coopérative Républik Nature se réserve également le droit d'ajouter d'autres points de vente partenaires au besoin.

Commerçants partenaires

Les commerçants partenaires agissant comme points de vente officiels recevront une compensation représentant **5 % des ventes réalisées à leur emplacement**, en reconnaissance de leur contribution au succès de la campagne.

Gestion et encadrement

La vente des billets, l'organisation des tirages, la sécurité et le bon déroulement de l'activité seront assurés par une équipe de bénévoles mobilisés par la Coopérative Républik Nature.

L'organisation s'engage à assurer la transparence, l'intégrité et le respect des règlements entourant cette activité.

Conditions générales

- Les participants doivent respecter l'ensemble des règlements provinciaux applicables aux loteries et tirages.
- Les billets vendus sont non remboursables.
- Le gagnant devra fournir une preuve d'identité valide afin de réclamer son prix.
- Les décisions du comité organisateur sont finales.
- La Coopérative Républik Nature se réserve le droit d'apporter des ajustements administratifs ou organisationnels au besoin, conformément aux exigences de la licence délivrée.